



Une assurance au top.



## Assurance de base casamed hmo

Modèle HMO: dans votre cabinet,  
toute une équipe s'occupe de votre bien-être.

# casamed hmo

## Toute une équipe au service de votre santé.

Procédures simplifiées dans le cabinet de groupe HMO:  
avec **casamed hmo**, vous pouvez compter sur plusieurs spécialistes.



### Comment ça marche?

- Lorsque vous êtes malade, vous consultez toujours en premier votre cabinet HMO.
- Celui-ci coordonne votre traitement et vous adresse si nécessaire à un cabinet de spécialiste ou à l'hôpital.
- Vous pouvez vous rendre directement dans un cabinet d'ophtalmologue, de gynécologue ou de pédiatre (jusqu'à l'âge de 16 ans) ainsi qu'au cabinet d'urgence ou au service des urgences – sans transfert. Veuillez informer votre cabinet HMO à la suite d'un traitement d'urgence.
- Il y a urgence lorsqu'une personne se trouve dans une situation aiguë menaçant sa santé ou sa vie, qui nécessite un traitement médical immédiat.
- Bon à savoir: en cas de non-respect de ces règles, Sympany est en droit de refuser la prise en charge des coûts. En cas de récurrence, nous effectuerons le transfert dans l'assurance de base classique avec libre choix du médecin.

### Déterminer ou modifier un cabinet HMO

- Dans les cabinets de groupe HMO, les médecins de famille et les spécialistes collaborent pour soulager vos problèmes de santé et soutenir votre santé. HMO = Health Maintenance Organisation (fr.: organisation de maintien de la santé).
- Lors de la conclusion du contrat, vous choisissez votre cabinet HMO.
- Vous pouvez rechercher ou modifier votre cabinet HMO sur [www.sympany.ch/modifiermedecin](http://www.sympany.ch/modifiermedecin) et nous communiquer votre choix directement par formulaire en ligne, par courrier postal ou électronique.
- Vous pouvez changer de cabinet HMO à tout moment le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant.
- À partir de 16 ans, en cas de déménagement ou si vous souhaitez changer de cabinet, veuillez nous indiquer le cabinet HMO que vous souhaitez consulter à l'avenir.
- Vérifiez au préalable si le cabinet accepte actuellement de nouveaux patients.

# Foire aux questions

<b>Maladies chroniques</b>	Dois-je systématiquement contacter mon cabinet HMO en cas de maladies récurrentes ou chroniques?	Oui, vous avez besoin d'un transfert de votre cabinet HMO pour tout traitement dans un cabinet de spécialiste. En cas de traitement de longue durée, demandez simplement un transfert valable pour une durée prolongée.
<b>Cas d'urgence</b>	Que faut-il faire après un cas d'urgence?	Veillez informer votre cabinet HMO du traitement d'urgence dès que votre état de santé le permet. Une personne de votre entourage peut également s'en charger pour vous si vous le souhaitez.
<b>Accident</b>	J'ai eu un accident. Que faire?	Veillez également vous adresser à votre cabinet HMO en cas d'accident. Exception: il s'agit d'une urgence aiguë potentiellement mortelle. Dans ce cas, le traitement immédiat par le cabinet d'urgence ou le service des urgences est prioritaire.
<b>Grossesse</b>	Je suis enceinte. Dois-je me rendre au cabinet HMO pour chaque examen?	Si votre gynécologue ne se trouve pas dans votre cabinet HMO, vous pouvez vous rendre directement dans votre cabinet de gynécologie pour tous les traitements liés à votre grossesse. En cas de troubles qui ne sont pas en rapport avec votre grossesse, veuillez vous adresser à votre cabinet HMO.
<b>Absence du médecin</b>	Que faire si mon cabinet HMO n'est pas joignable?	Votre cabinet HMO est généralement joignable aux heures de bureau. Si vous n'arrivez pas à joindre le cabinet HMO, veuillez l'en informer ultérieurement.
<b>Transfert</b>	Que faire lorsqu'un cabinet de spécialiste m'adresse à un autre cabinet de spécialiste après un transfert initial par mon cabinet HMO?	Veillez informer votre cabinet HMO du transfert vers le deuxième cabinet de spécialiste.
<b>Prestataires tiers</b>	Dois-je déclarer au cabinet HMO les prestations de prestataires tiers sans contact personnel (p. ex. analyses de laboratoire)?	Non, si votre cabinet HMO vous a recommandé un traitement consécutif, vous n'avez pas besoin de déclarer en plus des prestations de laboratoire ou autres prestations similaires.
<b>Règles du jeu</b>	Dois-je vraiment toujours d'abord me rendre au cabinet HMO ou puis-je l'informer une fois le traitement au cabinet de spécialiste terminé?	La coordination de vos traitements par votre cabinet HMO permet de réaliser des économies qui vous garantissent le rabais de primes correspondant. Pour qu'il puisse coordonner vos traitements, vous devez d'abord vous y adresser. Vous trouverez des détails et des exceptions à la rubrique «Comment ça marche?» à la page précédente. Sympany veille à ce que tous les assurés respectent les règles du jeu.
<b>Plan de traitement</b>	Dois-je respecter le plan de traitement du cabinet HMO?	Oui, le plan de traitement de votre cabinet HMO pour votre traitement médical doit être respecté.
<b>Visites médicales sans transfert</b>	Que se passe-t-il si je me rends dans un cabinet de spécialiste sans transfert par le cabinet HMO?	Sympany vous rappelle tout d'abord les règles du jeu. En cas de récurrence, nous pouvons organiser votre passage à l'assurance de base classique avec libre choix du médecin. À partir de cette date, il ne sera plus possible de passer à un modèle d'assurance alternatif pendant un an.
<b>Deuxième avis</b>	Que puis-je faire si je ne suis pas d'accord avec le traitement par mon cabinet HMO?	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Vous pouvez demander un deuxième avis à un autre médecin au sein de votre cabinet HMO.</li><li>2) Vous pouvez demander un deuxième avis. Un transfert par votre cabinet HMO est toutefois nécessaire.</li><li>3) En cas de désaccords répétitifs, il est possible de changer de cabinet HMO.</li></ol>
<b>Changement de modèle d'assurance</b>	Puis-je choisir un autre modèle d'assurance ou l'assurance de base classique à la place de <b>casamed hmo</b> ?	Un changement est toujours possible au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Veuillez nous faire part de votre souhait en respectant le délai de résiliation jusqu'au 30 novembre ou contactez-nous suffisamment à l'avance pour un conseil sur le modèle d'assurance adapté.
<b>Conditions après résiliation de casamed hmo</b>	Je change de modèle d'assurance l'année prochaine. Dois-je continuer d'ici là à respecter les conditions de <b>casamed hmo</b> ?	Oui, vous profitez du rabais de primes jusqu'à votre changement. Ainsi, les règles du modèle d'assurance <b>casamed hmo</b> s'appliquent jusqu'à l'expiration du contrat.

### **Vos avantages**

- Vous bénéficiez d'un suivi médical complet et profitez de différents spécialistes et thérapeutes sous un même toit.
  
- Vous bénéficiez d'un rabais intéressant sur les primes.

### **Contact et conseil**

Sympany, Peter Merian-Weg 4, 4002 Basel  
+41 58 262 42 00  
service@sympany.ch  
www.sympany.ch/fr/casamedhmo